

La cotation des SPL et des SEM

**Paris,
13 mars 2012**

Sommaire

1. Qu'est-ce que la cotation Banque de France?
2. La cotation des SEM
3. De la défaillance au défaut: renforcement de l'analyse de la liquidité dans la cotation

1. Qu'est-ce que la cotation Banque de France ?

Définition

- Appréciation portée sur la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de **3 ans**.
- Attribuée à partir de l'ensemble des informations recueillies sur une entreprise.
- **Appréciation synthétique , elle se décompose en :**
 - une cote d'activité représentant une tranche de chiffre d'affaires (une lettre)
 - une cote de crédit, représentant l'appréciation de la Banque sur le risque de solvabilité d'une entreprise (un chiffre éventuellement accompagné du signe + ou ++).

1. Qu'est-ce que la cotation Banque de France ?

La cote d'activité

- A CA égal ou supérieur à 750 M€
- B CA compris entre 150M€ et 750 M€
- C CA compris entre 50 M€ et 150 M€
- D CA compris entre 30 M€ et 50 M€
- E CA compris entre 15 M€ et 30 M€
- F CA compris entre 7,5 M€ et 15 M€
- G CA compris entre 1,5 M€ et 7,5 M€
- H CA compris entre 0,75 M€ et 1,5 M€
- J,K,L,M CA inférieur à 0,75 M€
- N CA non significatif (sociétés holding)
- X CA inconnu

1. Qu'est-ce que la cotation Banque de France ?

Une échelle d'appréciation à 13 positions...

La capacité de l'entreprise à honorer ses engagements est :

excellente : 3++

très forte : 3+

forte : 3

assez forte : 4+

acceptable : 4

assez faible : 5+

faible : 5

très faible : 6

nécessite une attention spécifique : 7 (incident de paiement)

menacée, compte tenu des incidents de paiement déclarés : 8

compromise, les incidents dénotant une trésorerie très obérée : 9

entreprise en procédure judiciaire : P

Cote 0 : pas de documentation comptable et pas d'éléments extra-comptables défavorables ou cote non significative (holdings...)

1. Qu'est-ce que la cotation Banque de France ?

Champ d'application

- *Champ d'application* : les entreprises résidentes, non financières ou assimilées, soit environ **260 000 entreprises** cotées sur la base de leur documentation comptable.
- La collecte et l'analyse de la documentation comptable s'effectue à partir de :
 - 0.75 M€ de chiffres d'affaires
 - Ou 0,38 M€ d'encours de risques déclarés (moyenne sur les 12 derniers mois).

1. Qu'est-ce que la cotation Banque de France ?

un modèle original....

■ L'activité de cotation :

- est une activité ***d'analyse du risque de crédit*** qui ne concerne ***pas la notation des produits structurés*** mais exclusivement les entreprises,
- n'est pas ***rémunérée par l'entreprise cotée*** mais par les *banques clientes* ; elle est communiquée **gratuitement** aux dirigeants des entreprises analysées,
- ***n'est pas rendue publique*** puisqu'elle concerne *exclusivement* la communauté bancaire,
- est effectuée à « ***dire d'expert*** » : il ne s'agit pas d'un scoring automatique, mais d'une **analyse financière avec une intervention humaine.**

1. Qu'est-ce que la cotation Banque de France ?

... qui bénéficie d'un double statut

- La cotation BDF est reconnue par l'Eurosystème comme source d'évaluation du risque des garanties prises dans les opérations de politique monétaire (statut d'ICAS)
- La BDF a été reconnue par le superviseur bancaire comme Organisme Externe d'Évaluation de Crédit (OEEC)

2. La cotation des SEM

Situation des SEM au regard des principaux ratios financiers:

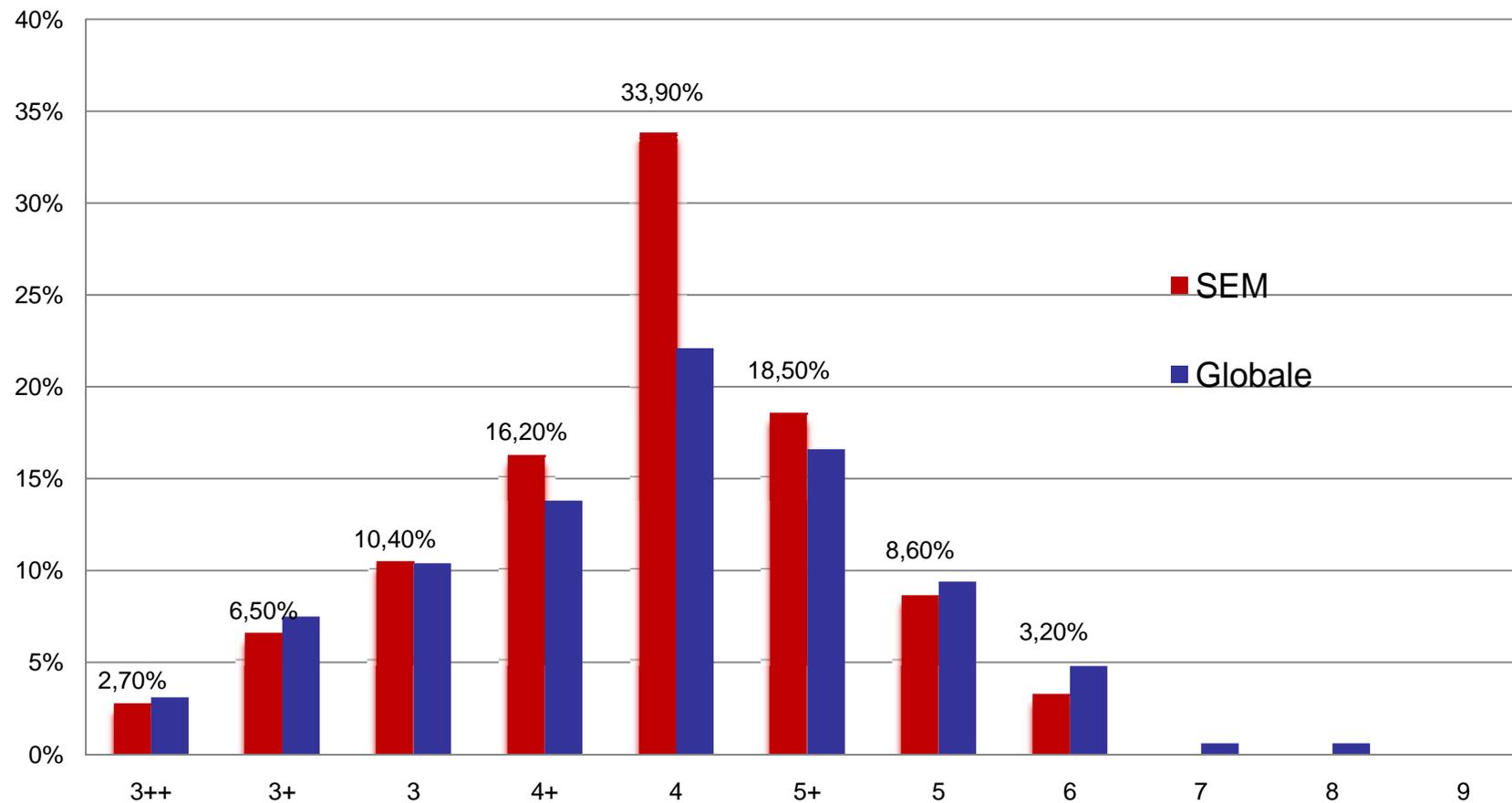
Des ratios financiers médians plus défavorables

Cotes de crédit	Endettement/CAF (années)		RCAI/CA (%)
	SEM	Pop. Globale	SEM
3++	4,5	0,4	13,3
3+	5,1	1,3	10,1
3	4,5	1,3	7,8
4+	12,2	2,0	6,1
4	36,5	4,6	-9,0
5+	28,0	12,0	-23,9
5	238,1	23,5	-51,3

2. La cotation des SEM

Un niveau de cotation néanmoins globalement plus favorable

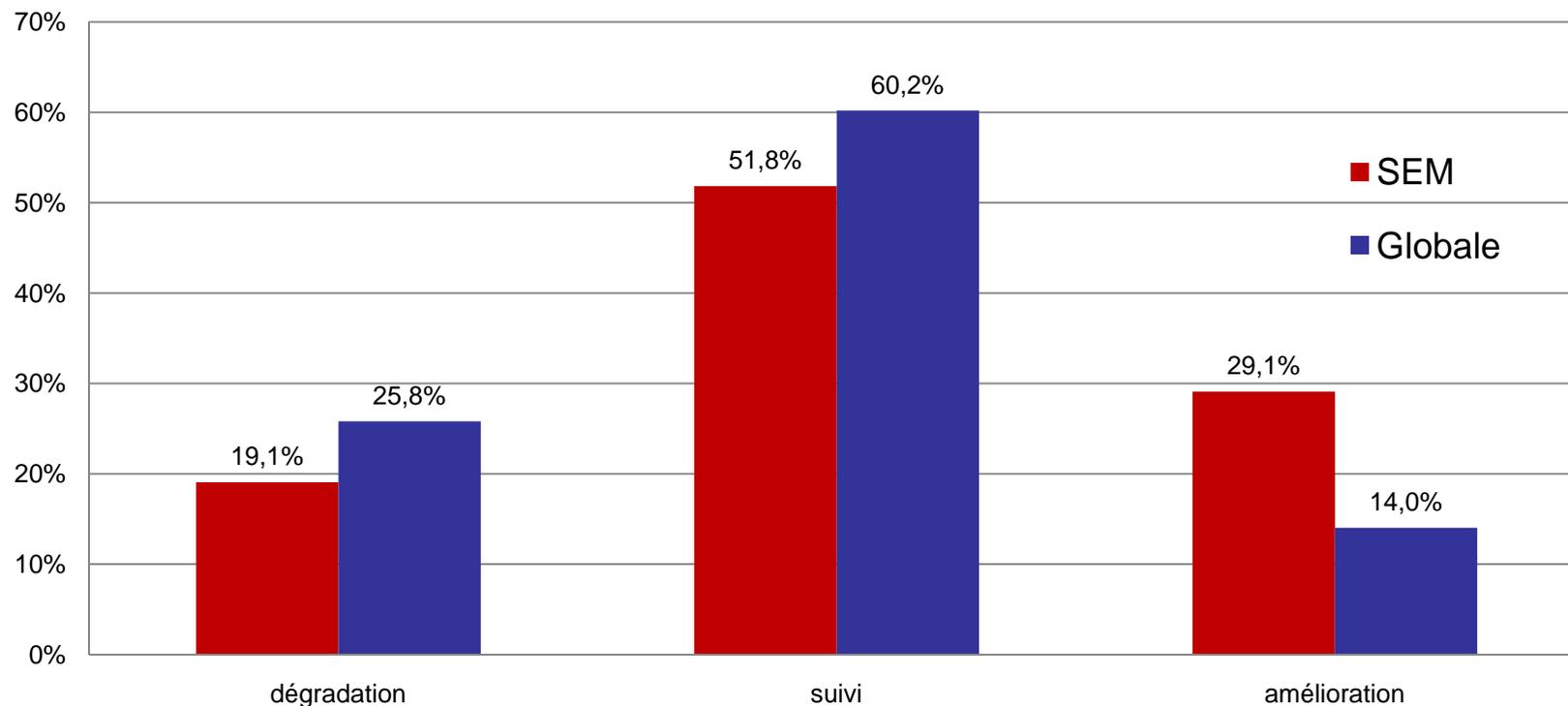
Répartition au 31 décembre 2011 des cotes de crédit



2. La cotation des SEM

Une cotation qui prend notamment en compte la qualité des actionnaires

Incidence du jugement humain par rapport aux règles financières de cotation



3. De la défaillance au défaut: Une évolution réglementaire qui renforce l'analyse de la liquidité dans la cotation

- ❑ En tant qu' ICAS, la BdF doit respecter un taux de défaillances à un an inférieur à un plafond de 0.10 % pour les cotes éligibles (cotes 3) et de 0.40 % pour les cotes temporairement éligibles (cotes 4+)
- ❑ Pour sécuriser davantage les opérations de politique monétaire et prendre plus fortement en compte la situation de trésorerie des entreprises dans le cadre du processus de cotation, l'Eurosystème a décidé de substituer en 2012 à la notion de défaillance celle du **défaut**, au sens de l'accord Bâle II.
- ❑ Il y a défaut lorsqu'une entreprise n'est pas en mesure de s'acquitter par elle-même d'une obligation de crédit, dans les conditions définies par la réglementation.

→ Cette modification réglementaire appelle la BDF à être plus vigilant sur la capacité des entreprises à rembourser **le jour J** leurs échéances bancaires.